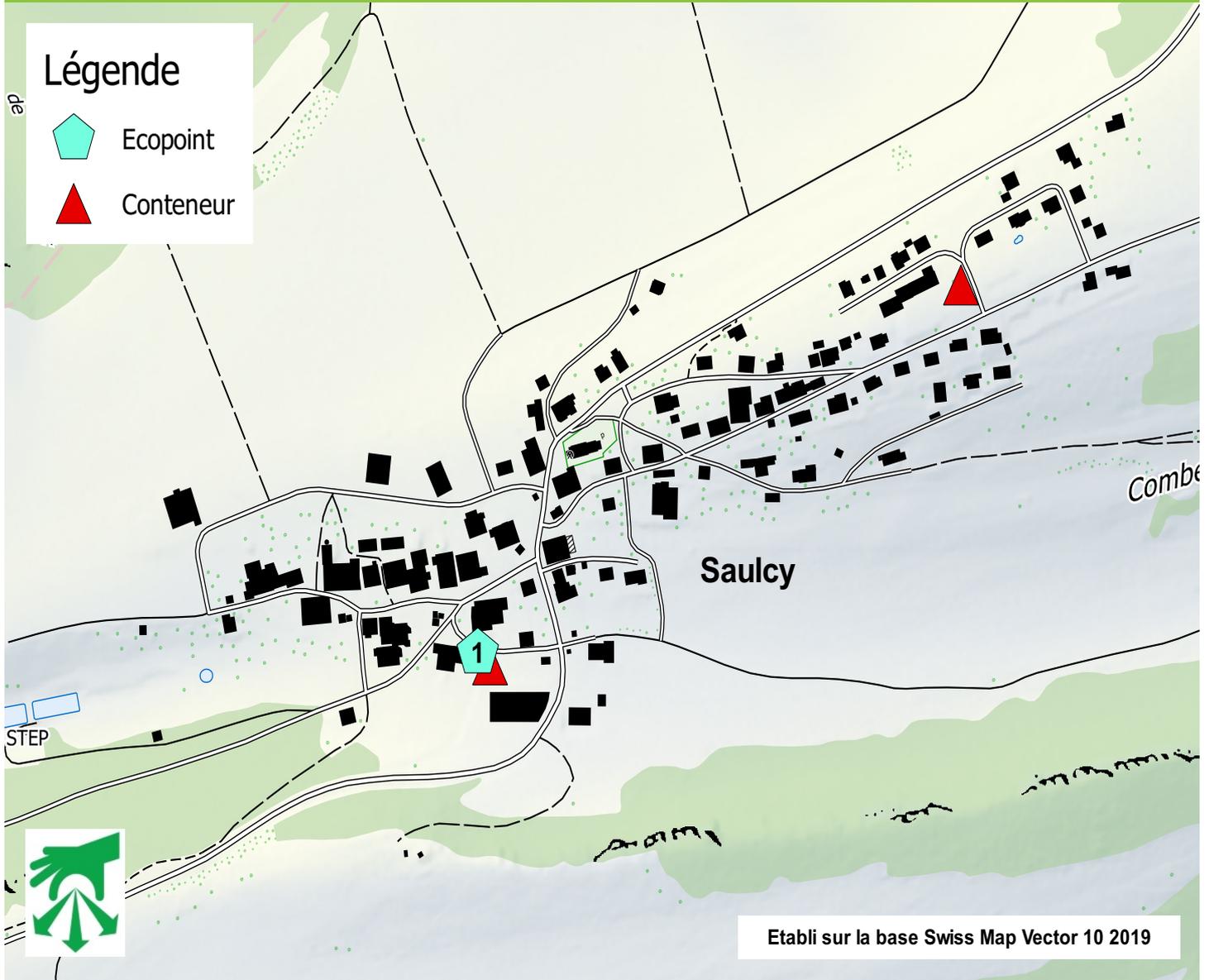




MEMODéchets 2023

Légende

-  Ecopoint
-  Conteneur



Etabli sur la base Swiss Map Vector 10 2019

Je suis votre guide des déchets

application mobile



Saulcy



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

Infos générales

Mon ÉCOPOINT (voir plan)

Chemin du Creux L'Oye :
verre, papier, carton, huiles, textiles et chaussures,
alu, boîtes de conserve, pet.

Infos sur les cont. semi-enterrés (Moloks®) installés dans la commune

Obligation d'utiliser seulement des sacs officiels
SEOD taxés de : 17/35/60/110 litres.

Tous les dépôts autres que dans les Moloks® ne sont
plus autorisés. Par conséquent, les sacs taxés ne
sont plus ramassés au bord de la route de même que
les conteneurs 800 litres contenant des sacs taxés.
Seuls les conteneurs 800 litres munis d'une puce
électronique (taxe au poids) sont ramassés selon le
plan de ramassage.

Pour des questions de logistique, chaque usager est
prié de se rendre sur le site de collecte le plus proche
de chez lui.

Infos sur le ramassage des déchets

1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis
dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus
ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un
déménagement, du débarras d'un appartement ou
d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont
plus ramassés (rappel).

2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de
vidange des moloks® en fonction du taux de
remplissage.

3. Ramassage des déchets verts

- Les déchets verts se trouvant dans des contenants
autres que les conteneurs 140 et 240 litres (sac
poubelle noir, big bag ou autres) ne seront plus
ramassés dès le 1er janvier 2022. Seuls les fagots
ficelés seront encore ramassés en plus des
conteneurs.
- Les conteneurs bruns officiels SEOD sont garantis
5 ans. Seuls les conteneurs endommagés par
l'entreprise de ramassage accidentellement seront
remplacés gratuitement.

Contact et infos

Administration communale

Sur Les Cras 5
2873 Saulcy
032/433.41.30
secretariat@saulcy.ch

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Taxe de base budget 2023 CHF 150.-.

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe
anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix
et couvrant les frais de leur recyclage (piles,
appareils, etc.).

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)** où je
me rends, tous les déchets qui y sont repris :
bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors
d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur
bilan écologique** (économies en emballages, en
énergie de production et de transport, moins
polluants, recyclables...).
- autant que possible, **je laisse sur place les
emballages** de mes achats.

Info déchets

Arc jurassien

0842 012 012

Aux heures de bureau
(tarif local)

Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!

Pour plus d'infos consultez le site :
<https://www.memodechets.ch>

Saulcy 2023

Début des tournées : 06h30

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
L					1 Fête du travail	
M					2	
M		1	1		3	
J		2	2		4	1
V		3	3		5	2
S		4	4	1	6	3
D 1 Nouvel An		5	5	2	7	4
L 2 Saint Berchtold	6	6	6	3	8	5
M 3	7	7	4	9	6	
M 4	8	8	5	10	7	
J 5	9	9	6	11	8 Fête-Dieu	
V 6	10	10	7 Vendredi Saint	12	9	
S 7	11	11	8	13	10	
D 8	12	12	9 Pâques	14	11	
L 9	13	13	10 Lundi de Pâques	15	12	
M 10	14	14	11	16	13	
M 11	15	15	12	17	14	
J 12	16	16	13	18 Ascension	15	
V 13	17	17	14	19	16	
S 14	18	18	15	20	17	
D 15	19	19	16	21	18	
L 16	20	20	17	22	19	
M 17	21	21	18	23	20	
M 18	22	22	19	24	21	
J 19	23	23	20	25	22	
V 20	24	24	21	26	23 Commémoration du plébiscite JU	
S 21	25	25	22	27	24	
D 22	26	26	23	28 Pentecôte	25	
L 23	27	27	24	29 Lundi de Pentecôte	26	
M 24	28	28	25	30	27	
M 25		29	26	31	28	
J 26		30	27		29	
V 27		31	28		30	
S 28			29			
D 29			30			
L 30						
M 31						

Saulcy 2023

Début des tournées : 06h30

	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L						
M		1 Fête nationale Suisse				
M		2 			1 La Toussaint	
J		3			2	
V		4	1		3	1
S	1	5	2		4	2
D	2	6	3	1	5	3
L	3  	7  	4  	2  	6  	4  
M	4	8	5	3	7	5
M	5	9	6	4	8	6
J	6	10	7	5	9	7
V	7	11	8	6	10	8
S	8	12	9	7	11	9
D	9	13	10	8	12	10
L	10  	14 	11  	9  	13  	11 
M	11	15 Assomption	12	10	14	12
M	12	16 	13	11	15	13
J	13	17	14	12	16	14
V	14	18	15	13	17	15
S	15	19	16	14	18	16
D	16	20	17 Jeûne fédéral	15	19	17
L	17  	21  	18  	16  	20  	18  
M	18	22	19	17	21	19
M	19	23	20	18	22	20
J	20	24 	21	19 	23	21
V	21	25	22	20	24	22
S	22	26	23	21	25	23
D	23	27	24	22	26	24
L	24  	28  	25  	23  	27 	25 Noël
M	25	29	26	24	28	26
M	26	30	27	25	29	27 
J	27	31	28	26	30	28
V	28		29	27		29
S	29		30	28		30
D	30			29		31 Saint-Sylvestre
L	31 			30  		
M				31		

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères sacs SEOD

A mettre dans des sacs à ordures officiels. A déposer dans les deux Moloks situés sur le territoire communal. Les sacs hors des points de collecte ne seront pas ramassés.



Déchets compostables ménagers

Doivent être déposés dans des conteneurs agréés aux points de collecte désignés. Les déchets en vrac ou dans des récipients non conformes ne seront pas ramassés. Branches Ø max 10 cm, fagots ficelés.



Déchets encombrants combustibles

A déposer en bordure de route le jour de la collecte. Tout objet recyclable ou pouvant être contenu dans un sac 110 l n'est pas un déchet encombrant et ne sera pas ramassé. Ôter les parties métalliques.



Carton propre

A amener à l'Eco-point (voir plan) : benne à disposition au-dessus du cimetière. Attention!! Il doit être plié pour être le plus compact possible.



PET

Bouteilles en PET à écraser et déposer dans le bac plastique bleu.



Textiles et chaussures

A déposer dans les conteneurs à textiles (notamment à l'Eco-point) ou à déposer en bordure de route le jour des collectes de textiles.



Huiles minérales et végétales

A amener à l'Eco-point (voir plan).



Papier

A amener à l'Eco-point (voir plan). Veuillez vous conformer aux prescriptions reçues.



Verre

A amener à l'Eco-point (voir plan).



Aluminium et boîtes de conserve

A amener à l'Eco-point (voir plan).



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans les bennes à ferraille mises à dispositions 2 x par an sur annonce par tout-ménage.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener au bureau communal ou aux points de vente.



Déchets spéciaux des ménages

A apporter à Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3^e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info www.jura.ch/env.



Déchets inertes (petites quantités)

A faire évacuer à la DCMI de Courgenay (032/471.02.20) ou à la décharge de Boécourt (032/426.55.71), contre paiement.



Pneus

A ramener aux points de vente.



Plastiques agricoles

A déposer dans des conteneurs taxés ou en petites quantités avec les objets encombrants.



Piles et accumulateurs

A ramener aux points de vente.



Dépouilles d'animaux

Au centre de déchets carnés à Soyhières
Lu-Sa : 9h30 - 11h30 Tél. 032 422 13 94. Interdit de les enterrer.



Cendres de bois

Les cendres froides sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé.
(Si > 1m3 : doivent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



Appareils électriques et électroniques

Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00 ou à déposer dans les points de vente.



Aérosols

A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé ou avec l'alu à l'Eco-point si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet.
Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



Médicaments

A ramener aux points de vente.



Tubes lumineux (néon) / LED

Par les points de vente.
Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

A éliminer avec les ordures ménagères.



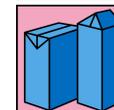
Flacons en plastique avec bouchon

A éliminer avec les ordures ménagères.
Par les points de vente.



Sagex

A éliminer avec les ordures ménagères ou repris par les points de vente.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères.



Bois

A déposer en bordure de route le jour de la collecte des déchets encombrants.
Attention aux dimensions à respecter!



Capsules Nespresso (aluminium)

A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



CD

A ramener aux points de vente ou à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules

Mes biodéchets, c'est:



- ✓ déchets et restes de cuisine, crus et cuits **sauf poisson, viande et os**
- ✓ épluchures, fruits et légumes non consommables
- ✓ coquilles d'œufs, marcs de café et thé
- ✓ fleurs et plantes fanées, sapins de Noël (sans décorations!)
- ✓ déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes (en fagots - attachés avec de la ficelle biodégradable uniquement - longueur max. 1,2 m, ø max 30 cm et 20 kg)
- ✓ tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin...
- ✓ litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux).

Mes biodéchets, ce n'est pas:

- ✗ restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- ✗ lavures de restaurants et autres établissements publics (homes, cantines,...)
- ✗ ordures ménagères, tubes, berlingots
- ✗ litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- ✗ attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers
- ✗ mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ copeaux de tronçonnage, bois traité
- ✗ plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- ✗ vaisselle et langes biodégradables
- ✗ papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves, boîtes
- ✗ piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux



La plupart de ces déchets peuvent être récupérés dans d'autres conteneurs prévus à cet effet.

Liste détaillée sous: www.reseau-biodechets-ne.ch

La qualité et l'innocuité du compost obtenu dépendent directement de ce que vous mettez dans votre Végébox.